



# BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 21 février 2013

### **Sont présents :**

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaudo, Maryline Jugault, Pascal Ravache, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

### **Pouvoirs :**

Marie-Madeleine Le Thiec donne pouvoir à Michel Denoual  
Béatrice Maligne donne pouvoir à Philippe Saloux

### **Excusés :**

Patrice Périon  
Jérôme Robin

Pascal Ravache est nommé secrétaire de séance.  
Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- 1- Préparation du budget 2013 : fonctionnement et investissement
- 2- Personnel : transformation du poste de l'agence postale
- 3- Divers

### **Approbation du compte rendu de conseil du 24 janvier 2013**

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

En début de séance, le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : autorisation de passage d'un circuit de randonnée « Marais et Château » de la communauté de communes de Pontchâteau/Saint-Gildas des Bois sur une portion de chemin rural. Le conseil donne son accord.

### **1- Préparation du budget 2013 : fonctionnement et investissement**

Le Maire laisse la parole à Yves Périon, responsable de la commission finances, qui présente aux membres du conseil le travail de la commission sur le budget 2013.

En dépenses de fonctionnement une hausse de 2%, représentant l'inflation, a été appliquée et en recettes de fonctionnement une augmentation de 1,5% a été prévue.

Pour 2013, un programme d'investissement est proposé au conseil :

- l'atelier municipal,
- un programme voirie,
- achat de matériel : débroussailleuse, ordinateur, tables pour la salle du conseil,
- signalisation routière.

## **2- Personnel communal : transformation du poste de l'agence postale**

La présence d'une agence postale sur la commune est liée par une convention entre la mairie et La Poste depuis 2005 ; celle-ci participant au financement de ce service pour un montant mensuel de 972€/mois en 2012.

Le Maire propose au Conseil Municipal de pérenniser cet emploi en créant un poste de titulaire en tant qu'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 19/35<sup>è</sup> de catégorie C.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

## **3- Itinéraires de randonnée de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau / Saint-Gildas des Bois**

La Communauté de communes du Pays de Pontchâteau / Saint-Gildas des Bois met en place des circuits de randonnée qui seront proposés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui se fait par délibération du Conseil Général.

La commune est concernée par « le circuit Marais et Château » qui passe par une portion du chemin situé sur la ZD 144, déjà utilisé pour notre sentier pédestre de l'Etang du Petit Rocher (étang appartenant à Monsieur MAGRE) jusqu'au pont de la Barbotte.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le tracé de l'itinéraire de randonnée proposé par la communauté de communes,
- autorise le passage de l'itinéraire sur les chemins menant de l'Etang du Petit Rocher jusqu'au pont de la Barbotte,
- s'engage à informer préalablement le Conseil Général de Loire-Atlantique, par l'intermédiaire de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau / Saint-Gildas des Bois, dans le cas d'aliénation ou de suppression du ou des chemins,
- s'engage à conserver le caractère public et ouvert de cette portion de chemin sur la commune,
- autorise le président de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau / Saint-Gildas des Bois à inscrire les itinéraires au PDIPR et à faire réaliser le balisage et les travaux de signalétique et d'aménagement.

## **4- Divers**

### **4.1) Accueil de loisirs**

Le Maire informe le conseil qu'une convention a été signée avec la commune de Saint-Dolay concernant l'accueil de loisirs.

Depuis quelques mois, les inscriptions sur la commune de Théhillac sont trop faibles pour que l'accueil de loisirs de notre commune fonctionne. Cet accueil se fera à présent sur la commune de Saint-Dolay, les habitants de Théhillac pourront bénéficier du même tarif et des mêmes conditions que les habitants de Saint-Dolay.

### **4.2) Panneautage et Signalisation**

Le Maire laisse la parole à Hubert Busson, responsable de la commission « environnement-cadre de vie », afin de présenter le travail de cette commission.

A la demande de Monsieur Le Maire, la commission a mis l'accent sur la sécurité routière (pose de stop et cédez le passage), sur le marquage au sol et la limitation de certaines zones à 70km. Le Conseil valide le travail de la commission.

#### **4.3) Concours de pêche**

Un concours national de pêche sera organisé à Théhillac, sur les bords de la Vilaine les 25 et 26 mai 2013. A cette occasion, la commune mettra la salle de la cantine à disposition de l'association de pêche « Brochet de Basse Vilaine » chargée d'organiser le concours.



**Le Maire  
et le Conseil Municipal**

sont heureux de convier

les membres du Centre Communal d'Action Sociale  
les présidents et présidentes d'associations  
les membres des commissions  
l'ensemble des Théhillacoises et Théhillacois

**aux portes ouvertes à partir de 10h00**

- de la mairie,
- de l'ensemble socio-éducatif
- de la sécurisation de l'école et du bourg

**le samedi 16 mars 2013  
à 11h00 pour l'inauguration, à la salle socio-culturelle**

un vin d'honneur sera servi à l'issue